

Après le diagnostic, l'élaboration du SCOT du Mâconnais Sud Bourgogne a entamé la deuxième phase qui est celle du PADD. Après la définition des premières lignes directrices qui avaient été esquissées en bureau syndical lors du « jeu de cartes » à la fin 2019, les réflexions se poursuivent avec des ateliers thématiques. Ces ateliers ont pris la forme de tables rondes permettant des échanges libres autour de questions plus précises liées aux thématiques abordées. Le tableau suivant synthétise la teneur des échanges qui ont eu lieu sur les différentes tables rondes sur la thématique économique :

PETR Mâconnais Sud Bourgogne – Atelier SCOT « Développement & aménagement économique »

Interrogations pour les tables rondes	Éléments de réponse
<p>Les atouts du développement économique du territoire</p> <p>Quels atouts pour 2040 mettre en avant dans le PADD ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'industrie - L'agriculture, la viticulture et la foresterie - Les activités de services & de commerce - Les activités touristiques - Le positionnement géographique favorable - Le cadre de vie de qualité - ... 	<p>-> La question des « atouts » semble déjà un élément de débat : les atouts d'aujourd'hui seront-ils les mêmes demain? Doit-on travailler uniquement sur nos atouts ou également sur nos «points faibles» ? Des atouts sur l'ensemble du territoire ou contextualisés selon les secteurs (urbain/rural, Val de Saône/Charolais...) ? = importance de trouver des atouts complémentaires et fédérateurs.</p> <p>-> Le tissu industriel semble important et structurant pour le territoire (exemple du secteur agroalimentaire). Ce sont des «entreprises locomotives» qui génèrent de nombreux emplois directs mais aussi indirectement par une «activité satellite» (sous-traitance, logistique...).</p> <p>-> Ces fleurons (industriels) doivent également s'enraciner dans leur territoire en valorisant/transformant d'abord les ressources locales.</p> <p>-> Le positionnement géographique est un réel atout : c'est un axe de passage (économique, tourisme...). C'est un «générateur d'opportunités». Cependant ce dynamisme peut être à double tranchant (étalement urbain, flux et congestion routière, impact paysager...).</p> <p>-> Sur cet axe stratégique il y a la Saône. Les élus imaginent une meilleure exploitation de la rivière (transport de marchandises voire de personnes ?...). D'une manière générale, ils souhaitent une meilleure mise en valeur des cours d'eau.</p> <p>-> La mobilité est un élément à «mettre en avant» pour 2040. Il faut les organiser pour les habitants et le tourisme mais surtout ne pas les développer uniquement pour l'urbain.</p> <p>-> Le tourisme devra parler d'accueil (hébergements, sites, accessibilité...).</p> <p>-> La notion de «proximité» est également un terme d'avenir qui devra se conjuguer avec la notion de «mise en réseau» : de mise en réseau d'initiatives locales pour une structuration/relocalisation d'une filière territoriale.</p> <p>-> L'agriculture et la viticulture sont primordiaux pour le développement et la préservation (paysages...) du territoire.</p> <p>-> La question de revitalisation des centre-villes et centre-bourgs sera très importante.</p>
<p>Les politiques d'aménagement économique</p> <p>Quelle ambition pour la réduction de la consommation d'espace et faut-il répartir les efforts de manière homogène sur le territoire ?</p> <p>Quel niveau d'ambition pour la qualité des projets d'aménagement économique (qualité environnementale, paysagère, énergétique...) ?</p>	<p>-> L'aménagement des espaces commerciaux pose fortement question et serait un levier important pour réduire la consommation et optimiser l'usage du foncier.</p> <p>-> Des vigilances sont à avoir concernant les objectifs de réduction de la consommation foncière. En effet, certains secteurs (notamment l'industrie) ont généralement besoin de beaucoup de surface pour s'implanter. Une réduction trop forte serait préjudiciable pour ce secteur. Peut-être faudrait-il nuancer les efforts de réduction de consommation foncière selon la destination (habitat, économie...), selon le secteur (industriel, artisanal, commercial) ou selon le secteur géographique ou le site économique.</p> <p>-> Reconquérir les friches (industrielles notamment) est un enjeu majeur pour répondre à cet objectif de réduction de la consommation foncière. C'est un coût important, il faudra donc une forte valeur ajoutée à ces reprises pour les rendre viables et attractives.</p> <p>-> Dans cette optique de réduction de la consommation foncière, l'utilisation des friches agricoles pourrait être une solution. Tout en veillant à préserver ces secteurs stratégiques pour préserver l'adaptabilité de la filière agricole et viticole en transition.</p> <p>-> L'offre immobilière doit évoluer vers des réseaux de tiers-lieux, de FabLab et d'espaces de coworking.</p> <p>-> L'offre immobilière doit également être plus qualitative notamment concernant les mobilités avec un accès aux modes doux. La qualité passera également par une maîtrise de la publicité. Plus globalement, des secteurs de vigilance seraient peut-être à délimiter ?</p> <p>-> La question du numérique est majeure pour préserver l'attractivité des sites économiques mais plus globalement du territoire.</p> <p>-> Il faudra aussi penser aux modalités d'accueil des énergies renouvelables.</p> <p>-> Il faut «raisonner PÉTR». Chacun n'aura pas le même rôle : 3 sites jouent un rôle majeur à l'échelle du PÉTR (voire au delà) : Mâcon, Tournus et Cluny. Il y aura un travail de spécialisation des zones d'activités et de hiérarchisation : tous les villages et toutes les zones ne peuvent accueillir n'importe quelle activité («Nous ne pouvons faire du tertiaire ou de l'industrie partout...»).</p> <p>-> D'une manière générale la dynamique économique se maintiendra grâce à une offre qualitative et alternative à l'hypertrophie lyonnaise.</p>